



Les actifs régionaux de l'enseignement supérieur en réseau pour soutenir la transformation de l'économie dans toutes les régions du Québec

Partout au Québec, plusieurs régions non métropolitaines sont confrontées à des enjeux de dévitalisation caractérisés, entre autres, par un exode de la population, notamment des jeunes, le vieillissement de la population et une pénurie de main-d'œuvre qualifiée. L'emprisonnement économique de ces régions dans les secteurs primaires doit prendre fin. Il importe de réinventer les modèles et de déléguer aux régions les pouvoirs et les leviers nécessaires pour qu'elles assurent elles-mêmes leur développement et leur pérennité, sur des bases plus diversifiées et durables.

C'est en faisant appel à la créativité que nous pourrions développer ensemble une nouvelle économie pour les régions; une économie basée sur les expertises et les savoir-faire développés par les acteurs régionaux. À l'ère de l'économie du savoir, l'innovation passe nécessairement par la formation et la recherche, mais surtout par notre capacité à transformer les fruits de cette recherche vers le marché. Ainsi, les établissements d'enseignement supérieur établis en région jouent un rôle stratégique pour favoriser la vitalité sociale, économique et culturelle de leur milieu. Ils constituent l'un des pivots du développement économique régional sur lequel prendre appui pour favoriser des initiatives et des actions concertées avec les acteurs de chaque région.

Pour accélérer le virage vers l'économie du savoir, il importe de promouvoir et de mieux soutenir les efforts en recherche appliquée et de mieux coordonner les investissements publics en recherche au Québec. Il importe de mailler plus étroitement les entreprises et les centres de recherche en maximisant les investissements en recherche appliquée dans tout le continuum. Ce qui signifie également qu'il faut favoriser la multiplication de projets interordre, CCTT-cégeps-universités en partenariat avec les PME.

Vous voulez qu'on facilite, qu'on aide à vous mettre en réseau (...) On n'a pas assez insisté sur un des principaux ingrédients, c'est un lien très fort avec nos institutions d'enseignement supérieur. On a un immense avantage au Québec. Je vous le dis parce que peu d'états, peu de nations ont cet avantage-là dans un territoire comme le nôtre. C'est d'avoir un réseau de collèges et d'universités régionales et, j'ajouterais, le formidable réseau des centres collégiaux de transfert technologique, Trans-tech, vous avez là une épine dorsale pour vous accompagner !

*Philippe Couillard, Premier ministre du Québec
Discours de clôture du 5^e Forum des idées pour le Québec
8 septembre 2017*



Les collèges et les CCTT : des atouts pour soutenir la transformation de l'économie dans toutes les régions du Québec

Tous ces impératifs se butent toutefois à une problématique d'adéquation entre la structure québécoise de la recherche et de l'innovation et les besoins des entreprises et des organisations. La structure actuelle de la recherche et de l'innovation au Québec est principalement basée sur la recherche réalisée en université. Ces institutions ont pour mission l'enseignement, la recherche et les services aux collectivités pour l'avancement et la transmission du savoir. Ainsi, considérant que la recherche est essentielle pour améliorer et préserver la qualité de l'enseignement, la reconnaissance et l'évaluation des professeurs-chercheurs universitaires s'appuient surtout sur l'excellence de leurs travaux de recherche en termes d'avancement des sciences, généralement moins liées aux besoins du marché et du milieu. De plus, les structures administratives universitaires sont peu adaptées aux réalités commerciales des entreprises, particulièrement à celles des PME.

Les collèges, quant à eux, sont dotés, en vertu de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, d'une structure particulière pour accompagner les entreprises et les organisations dans la recherche appliquée, le soutien technique et la formation. Ce sont les 49 centres collégiaux de transfert en technologie et de pratiques sociales novatrices (CCTT), lesquels sont d'ailleurs évalués en fonction de leur impact sur les milieux par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) et par le ministère de l'Éducation, de la Science et de l'Innovation (MÉSI).

Présents partout sur le territoire québécois, les cégeps et CCTT sont des actifs distinctifs du système d'innovation et de formation québécois; des outils de transformation qui font l'envie des autres provinces canadiennes et qui doivent être mieux utilisés pour soutenir cette mutation de la société québécoise. Pour ce faire, il faut leur donner les moyens de nos ambitions collectives en leur donnant la capacité d'agir tant au niveau financier qu'au niveau de leurs activités en région et de leur capacité de travailler en réseau. D'ailleurs, le *Conseil consultatif sur l'économie et l'innovation* est très explicite dans son rapport de septembre 2017 où il indique à la page 29 :

« (...) les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) représentent l'une des collaborations les plus fertiles entre les entreprises et le réseau de l'éducation au Québec. Dans cette économie effervescente et ce marché du travail changeant, les cégeps représentent un atout majeur pour le Québec, autant par leur mission que par leur connaissance intime des régions et des besoins des entreprises.

Le Réseau Trans-tech, avec l'appui de la Fédération des cégeps et du scientifique en chef du Québec, souhaite donc exposer ici sa vision pour soutenir la transition des entreprises et des organisations du Québec vers la nouvelle économie du savoir; une transition qu'il importe d'amorcer dès maintenant, car il s'agit de la clef de voute sur laquelle pourra reposer la prospérité économique pour des générations à venir.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Soutenir le développement et la transformation de chacune des régions du Québec vers l'économie du savoir en misant sur une mutualisation et une utilisation plus efficiente des actifs existants de l'enseignement supérieur et de la recherche appliquée déjà présents dans toutes les régions du Québec.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Repositionner le rôle fondamental du gouvernement du Québec par rapport au gouvernement fédéral en recherche appliquée¹, en accompagnant davantage de communautés, d'entreprises et d'organisations.
- Offrir une main-d'œuvre qualifiée, innovante dans ses approches et dans ses pratiques et capable de s'adapter aux profondes mutations économiques et sociétales en cours et à venir dans toutes les régions du Québec.
- Mieux valoriser la recherche collégiale aux bénéfices des régions.
- Capitaliser sur les capacités d'accompagnement déjà en place en favorisant la mise en réseau des CCTT, des cégeps, des universités et des organismes de recherche actifs dans les régions.

AXES D'INTERVENTION

1. Mise en synergie, mobilisation et renforcement du positionnement et du rôle des établissements d'enseignement supérieur en recherche appliquée

- 1.1. Soutenir le développement de collaborations fructueuses entre les CCTT, les autres acteurs sociaux-économiques et les milieux preneurs par l'accès à un financement de base adéquat.
- 1.2. Consolider le rôle des CCTT et des cégeps dans l'économie du savoir par un meilleur soutien au développement régional lié à la recherche appliquée.
- 1.3. Assurer la présence et la disponibilité de ressources humaines des CCTT dans chacune des régions afin de faire émerger une culture de l'innovation sans égard au domaine de spécialisation.
- 1.4. Accompagner les PME et les organisations en amont et en aval d'un projet d'innovation.
- 1.5. Donner aux CCTT les moyens d'agir à titre de vulgarisateurs de l'innovation dans leur milieu, notamment dans les milieux scolaires.
- 1.6. Déployer des groupes tactiques d'intervention regroupant des CCTT sous une même thématique (numérique, forêts, agroalimentaire, biotechnologie, énergie et environnement, matériaux de pointe et innovation sociale).

2. Formation et qualification de la main-d'œuvre

- 2.1. Assurer la formation continue des experts des CCTT et des collègues sur l'évolution des technologies et des approches de rupture afin de mieux orienter et accompagner les entreprises et les organisations dans la 4e révolution industrielle.
- 2.2. Assurer l'intégration dans les pratiques des équipes CCTT et des cégeps de nouveaux concepts propres aux meilleures pratiques d'innovation, comme le design thinking, le développement durable, les affaires numériques internationales, etc.
- 2.3. Développer et déployer une approche tripartite « TRIADE » impliquant les CCTT, les collègues et les entreprises (ou les organisations) pour la formation de cohortes d'étudiants collégiaux à l'innovation à l'aide d'une approche basée sur d'expériences concrètes en situation réelle de projet.
- 2.4. Sensibiliser et former tous les étudiants collégiaux à la gestion de l'innovation afin qu'ils en maîtrisent les enjeux et les méthodes afin de devenir des vecteurs d'innovation dans leurs milieux de travail (étudiants aux programmes techniques) ou afin qu'ils poursuivent vers les études graduées (étudiants aux programmes préuniversitaires).

3. Fonds de recherche appliquée en partenariat avec les régions

- 3.1. Mettre sur pied un important fond de partenariat afin de financer des projets de recherche appliquée régionaux mobilisateurs, structurants et transformationnels, ancrés dans les réalités et les besoins différents de chacune des régions du Québec. Des initiatives collectives qui se situent en amont des projets traditionnels impliquant un CCTT et une entreprise. Ainsi, les projets financés devront notamment répondre aux critères suivants :
 - être développés par une action concertée du milieu,
 - être d'une durée maximale de 3 ans,
 - reconnaître les coûts complets de la recherche,
 - couvrir les frais de déplacements des partenaires et des experts,
 - être évalués par des comités régionaux constitués de représentants sociaux économique et de scientifiques.
- 3.2. S'appuyer sur l'expertise des Fonds de recherche du Québec (FRQ) dans la gestion et l'octroi de fonds en recherche; le FRQ étant l'organisme du gouvernement du Québec mandaté pour soutenir la recherche au Québec et ce, tout en s'assurant de l'intégration et des liens entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée en partenariat avec les entreprises.

¹ Le gouvernement du Canada, par le biais essentiellement du CRNSG investi 80% des sommes en recherche appliquée auprès des PME du Québec.

